



A Paris, le 5 mai 2014

Monsieur le secrétaire général de l'Insee

A seulement deux semaines d'une CAP prévue le 16 mai, et suite à diverses relances faites par les élu-e-s B et C réclamant leurs convocations, vous annoncez le report en septembre de trois CAP :

- la CAP de recrutement au choix des B initialement prévue le 16 mai et reportée au 18 septembre,
- la CAP de catégorie C d'avancement en AA1 et AAP2 initialement prévue le 28 mai et reportée au 19 septembre ;
- la CAP de recrutement au choix des attachés initialement prévue le 27 juin et reportée au 24 septembre.

Dans les trois cas, la raison invoquée est que vous ne pouvez pas sortir des listes fiables des agents "ayant vocation à", du fait d'un dysfonctionnement dans l'application Sirhius concernant le calcul de l'ancienneté de services effectifs dans le corps et dans le grade, et le calcul de l'ancienneté de services publics.

Nous ne comprenons pas cette information tardive. Ce problème a dû apparaître depuis un certain temps et vous ne l'avez jamais évoqué auparavant. Il est regrettable de ne l'annoncer que maintenant et surtout après les relances des élu-e-s.

Par ailleurs, le message que vous avez envoyé aux élu-e-s des CAP porte la mention "confidentielle" alors qu'il ne mentionne aucune information nominative nécessitant le secret, mais les informe au contraire d'une situation qui concerne directement l'ensemble des agents et devrait être portée à la connaissance de tou-te-s.

Vous parlez dans votre message aux élu-e-s d'une note de procédure devant être envoyée prochainement dans les services. Cette note n'a pas été portée à notre connaissance : quand pensez-vous prévenir les organisations syndicales et surtout, **quand pensez-vous prévenir les agents ?**

Le report des CAP en septembre n'est pas sans conséquence grave pour les agents. En effet, des agents vont partir à la retraite avant la date de la CAP. Ceux qui partiraient entre le 1^{er} juillet et la date de la CAP ne pourraient pas bénéficier de leur promotion pour le calcul de leur pension. Pour ces agents, dont la retraite n'atteint pas des sommets vertigineux, toute nomination leur permet d'améliorer leur retraite. Vous ne mentionnez pas ces conséquences dans votre message et ne semblez pas les envisager.

Enfin, vous mentionnez dans vos messages concernant les CAP de passage de corps (recrutement au choix en B et en attaché) que la procédure habituelle d'affichage des agents proposables ne sera pas respectée, et que les chefs de services devront vous fournir directement leurs propositions, sans que l'ensemble des agents proposables aient pu faire acte de candidature pour la promotion. Pour nous, cela remet en cause la transparence et l'égalité de traitement entre les agents.

Nous vous demandons donc :

- *une information immédiate auprès de tous les agents du report des CAP et des raisons de ce report, en précisant bien que ces difficultés ne sont absolument pas dues aux gestionnaires CSRH et DGRH qui font leur travail dans des conditions rendues particulièrement difficiles par les nombreux dysfonctionnement de l'application (cela doit être écrit clairement) ;*
- *une étude sérieuse des situations des agents ayant déposé leur dossier de retraite avec départ à la retraite entre juillet et la date de la CAP, afin qu'une solution trouvée pour leur permettre de bénéficier de leur passage, les agents n'ayant pas à subir les conséquences des difficultés rencontrées par l'administration ;*
- *une solution permettant de garantir la transparence des procédures et l'égalité de traitement entre tous les agents.*

Les syndicats CGT et SUD leurs élu-e-s en CAP